

Le 29 février 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-072

Politique de la Ville

Fonds Interministériel pour la Prévention
de la Délinquance et de la Radicalisation
(FIPDR)

Demande de subvention auprès de la
Préfecture de la Loire

Année 2024

| | |
|---------------------|--------------|
| Certifié exécutoire | |
| Reçu en préfecture | 06 MARS 2024 |
| Publié | |

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Politique de la ville » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mai 2015 se rapportant à l'extension du périmètre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

Considérant que dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), la Préfecture de la Loire lance un appel à projet pour 2024 ;

Considérant que Roannais Agglomération, dans le cadre de son CISPD, met en place une action de sensibilisation au bon usage de la trottinette électrique auprès des jeunes usagers (collégiens âgés de 14 ans) ;

Considérant que cette action se déroulera sous la forme d'un atelier de 2 x 2 heures (avec un maximum de 20 élèves) composé d'une partie théorique (rappel des règles de circulation, de sécurité de ce mode de déplacement) accompagnée d'un « examen » de type QCM pour tester les connaissances des participants, et d'une partie pratique (circulation sur la piste routière équipée de différents panneaux de signalisation, feux tricolores, slalom, freinage d'urgence, etc.) ;


Considérant que le plan de financement prévisionnel pour l'année 2024 est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|-------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|-------------|
| Nature | Montant | Origine | Montant | % |
| Achat fournitures | 2 000 € | Subvention FIPDR | 1 600 € | 80% |
| | | Participation Roannais Agglomération | 400 € | 20% |
| TOTAL | 2 000 € | TOTAL | 2 000 € | 100% |

DECIDE

- De solliciter auprès de la Préfecture de la Loire une subvention, dans le cadre de l'appel à projet Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2024, afin de mettre en œuvre une action de sensibilisation au bon usage de la trottinette auprès des jeunes usagers (collégiens âgés de 14 ans).

Par délégation du Conseil communautaire,


Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne